

**Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale**  
**Samedi 15 septembre 2018, de 9h30 à 16h30**  
**A Marignane**

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN  
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

**Diffusion (PV + annexes) :** Président de la FFESSM, Directeur Technique National,  
Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la  
CTN.

**Pour information (PV sans annexe) :** Autres membres du CDN, Président de la Commission  
Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie  
Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

**Représentation des régions :**

Nouvelle Aquitaine : Sébastien ALLEGRE  
Bretagne, Pays de la Loire : Jean-Paul MARTEAU  
Centre, Val de Loire : Christian JOLIVET  
Corse : Arnaud ZARAGOZA  
Grand Est : Laurent MARCOUX  
Guadeloupe : Jaco NADAL représenté par Yvon FAUVEL  
Ile de France : Patrick LAMERAT  
Occitanie : Bernard FABIANI représenté par Hervé VILLALBA  
Martinique : George ORTOLE représenté par Anne-Solange DESSERTINE  
Nouvelle Calédonie : Jean-Marc MASSON représenté par Jean-Pierre VIGNOCCHI  
Hauts de France : François DESPRETS  
Normandie : Adrian DAVID  
Polynésie Française : Pascal LE COINTRE non représenté  
Provence-Alpes Cote d'Azur : Gregory POIRIER  
Auvergne Rhône Alpes : Anne-Solange DESSERTINE  
Ile de La Réunion : Eric CRAMBES représenté par Pascal CHAUVIERE  
Bourgogne, Franche Comté : Jean-Marie VINATIER

**Sont également présents :**

Jean-Pierre VIGNOCCHI, délégué du Collège des IN,  
Philippe MARTINOD, vice-président de la CTN  
Pascal CHAUVIERE, référent Handisub  
Jean-Pierre MONTSENY, référent recycleurs  
Philippe BERNARDI, représentant des SCA  
Bertrand MARTIN, secrétaire de la CTN

Les Instructeurs Nationaux : François PAULHAC, Pascal MONESTIEZ, Claude DUBOSC

La réunion est animée par Eric HEBERT, président de la CTN.

-----

**1 Mot du Président/approbation du P.V. de la réunion du 26 mai 2018** (E. Hébert)

Eric Hébert ouvre la réunion.

P.V. de la réunion du 26/05/2018 approuvé à l'unanimité.

**2 Retour de CDN de juin** (E. Hébert)

7 IN ont été nommé, 5 INS entrent dans le cursus, les 4 propositions de modification du règlement du collège n'ont pas été traitées, et renvoyées au CDN des 6 & 7 octobre.

**3 Groupe de travail MFT, cursus plongeurs air** (C. Jolivet)

Bref rappel de la commande, l'objectif est de proposer un document plus simple et à la fois plus précis quant aux modalités d'évaluation. Afin de simplifier le document, le GT a identifié des compétences en nombre réduit, ces compétences sont déclinées chacune en 1 fiche format A4. La volonté est de retraduire le contenu actuel sans le modifier, l'idée est de privilégier les supports numériques (tablette/smartphone). Sont présentés le PA12, le N1, le N2 (soit le le PE40 + le PA20), un document unique qui regroupe le PA40, le PE60 et le niveau 3. L'architecture reprend à tous les niveaux des compétences fondamentales et des compétences spécifiques, un travail a été fait pour identifier les compétences communes à différents niveaux. Un tableau récapitulatif des connaissances théoriques complète ces fiches, et une grille d'évaluation est proposée à titre d'aide aux moniteurs, sans caractère obligatoire.

Calendrier : les documents sont fournis aux CTR, le GT attend les retours des moniteurs de terrain et des clubs pour début décembre afin de présenter une version quasi définitive lors de la CTN de janvier pour passage au CDN de février. Remarque de P. Bernardi : il conviendrait de proposer un PA60, qui ne soit pas N3 c'est-à-dire sans les notions d'autonomie dans l'organisation du N3, qualification qui permettrait d'aller au-delà de 40m au sein d'un club ou d'une SCA. La CTR Réunion appuie cette demande, celle-ci sera remontée au CDN.

Attention à la rédaction d'un cahier des charges pour le spécialiste chargé de la mise en forme informatique pour être sûr que le travail proposé sera bien fonctionnel et bien rendu, cela s'intégrer à la construction du nouveau site de la FFESSM.

Les documents seront diffusés par les CTR, ils seront bien notifiés comme « projet » il s'agit aujourd'hui d'une version test afin d'obtenir les retours.

**4 Groupe de travail MFT, filière encadrants** (L. Marcoux)

Retour sur le document GP envoyé par le GT, document qui simplifie en limitant les colonnes (2 au lieu de 3). Deux remarques (Occitanie) la suspension de la RSE n'apparaît plus en rouge dans le document de travail, et il y a une demande de fiche guide pour l'évaluation de la remontée par tous

moyens d'un plongeur en difficulté. Quelques coquilles liées aux copier/coller sont corrigées.  
Proposition de présenter le GP au prochain CDN, adoptée à l'unanimité.

Pour le document P5 il propose sur le même modèle à 2 colonnes une simplification des contenus administratifs, ainsi que quelques aménagements dans les contenus. Proposition de suppression de la compétence 1 « accueil des plongeurs » déjà vue au GP, adoptée à l'unanimité moins une abstention (Hauts de France).

Document adopté à l'unanimité, le document sera présenté au CDN d'octobre, si acceptation mise en place au 1<sup>er</sup> janvier.

Pour le document TSI, il reprend les principes des autres documents, sont ajoutés les modifications qui étaient prévues au point 13 de cette CTN sur l'intégration des DE-JEPS E3 dans ce cursus. Un travail complémentaire est à faire pour mieux définir ce qui est attendu des TSI lors des stages en situation. Il est nécessaire d'ajouter que l'organisation de formation TSI doit être déclarée en amont à la CTR qui est responsable de la délivrance des cartes un délai d'un mois est proposé (adopté à l'unanimité). Cette présentation est adoptée à l'unanimité moins une abstention (Bretagne-Pays de Loire).

#### 5 **Groupe de travail boîte à outils** (A.S. Dessertine)

Le GT essaie d'animer cette rubrique dans subaqua, il y a peu de propositions, le travail se fait dans l'urgence et n'est pas toujours abouti. Il faut que le(s) rédacteur(s) de l'article ai(en)t leur(s) nom(s) lors de la parution. Il serait souhaitable que chaque CTR produise un travail. Les prochains sujets sont axés sur la sophrologie et la plongée, sur le travail en équipe. Mais la demande des plongeurs et moniteurs est plus orientée vers des fiches pour proposer des outils ludiques et simples pour faciliter les apprentissages. Le problème est d'alimenter une banque de données à grande échelle, il faudrait faire en sorte que les moniteurs qui ont des documents « sympas », les propose. Attention à être sûr que les auteurs soient bien cités lors des mises en ligne. Il y a un problème de manque de moyens, si nous souhaitons nous lancer dans la proposition de vidéo par exemple, avec des moyens importants pour faire quelque chose de « propre ». Notons que sur ces sujets la FFESSM semble en retard sur d'autres acteurs de la formation en plongée.

#### 6 **Formations recycleurs** (J.P. Montseny)

Travail de rénovation de la filière recycleurs, issu de la consultation des moniteurs recycleurs. L'une des idées était de rendre accessibles des cursus plus légers ou « cursus loisirs » dès les niveaux 1 & 2. Le bilan constaté en Grande-Bretagne où ce type de formations a été développé est plutôt un échec avec peu de pratiquants, pas assez formés. A l'heure actuelle le GT recommande de ne pas avancer dans ce domaine. Vote : Pour création 166 voix, Abstention : 507 voix, Contre création : 880 voix

Proposition de développer les cursus plus tôt pour les cursus air, afin de rendre la pratique du recycleur accessible dès le N2, mais cela veut dire que les plongeurs sont encadrés par un GP recycleur jusque 40m. Entrée dans le cursus avec N2+Nitrox confirmé + 30 plongées  
Vote : Unanimité

La FFESSM ne fait pas de certification PTH 40m, prévue par le code du sport. Si cette qualification n'a que peu d'intérêt en circuit ouvert, elle présente plusieurs avantages pour du recycleur. Cette

certification pourrait être délivrée par des cadres E3, avec le développement d'un brevet de moniteur trimix 40m. C'est l'occasion de mettre « le pied à l'étrier » du trimix pour plus de plongeurs.

Vote création du cursus plongeurs Contre : 298 voix, Abstention 0, Pour 1255 voix, adopté à la majorité

Vote création du cursus moniteur recycleur trimix 40m : unanimité

Pour aider au développement il faut davantage de moniteurs, il est proposé de mettre en place un moniteur trimix 70m, pour créer une certification plus accessible que le PTH 120m actuel, certification qui correspond à beaucoup des qualifications de plongeurs trimix délivrées.

Vote création du moniteur recycleur trimix 70 : unanimité

Proposition d'harmonisation des qualifications sur les différents recycleurs. Ceci génère un nombre important de formations (6 par machine), si les formations air sont différentes pour chaque machine, le transfert au trimix pose la même problématique pour toutes les machines, il doit être possible de mettre en place des passerelles entre les machines, avec des parties de tronc commun. Proposition de moniteur air attaché à un type de machine, et des moniteurs trimix avec des certifications indépendantes du type de recycleur avec des passerelles entre les machines.

Vote : unanimité

Il y a un souci de lisibilité des cartes actuelles, le gaz diluant (nitrox/trimix/air) n'apparaît pas, proposition d'ajouter les qualifications gaz sur la carte, ce qui rend les choses plus lisibles.

Vote : unanimité

Actuellement la certification de moniteurs peut se faire dans un club, une CTR ou un stage national, proposition de l'évolution du cadre de formation, avec l'obligation d'un minimum deux moniteurs formateurs, une information de la CTR. Et ajout de la formation au sein des SCA.

Vote : unanimité

Le groupe de travail propose des aménagements des conditions d'entrée en formation pour les formateurs, adopté à l'unanimité

Enfin retour sur les palanquées mixtes, la CTN avait validé ce principe le CDN l'avait refusé. Il n'y a qu'une consigne (« recommandation ») et pas d'interdiction stricte. Le groupe de travail a rédigé un guide pratique, avec des recommandations pour les palanquées mixtes, avec ce travail le GT souhaite demander au CDN de modifier la recommandation. Proposition de reporter ce dernier sujet à la CTN de janvier pour développer complètement l'argumentaire et pouvoir mieux défendre cette demande.

Le groupe travaille pour intégrer de nouvelles machines, les négociations avancent avec M3S pour intégrer les recycleurs triton, la CTN y est favorable à l'unanimité.

## **7 Retour sur l'épreuve DTMR au GP** (E. Hébert)

Depuis le mois de mai, très peu de retours sur cette nouvelle épreuve. Elle est jugée intéressante car nous revenons à de la technique, cela se retrouve déjà au MF1.

Suite à cette mise en place, demande du Président de la FFESSM d'introduire cette épreuve au MF2, avec suppression définitive de la RSE. La rédaction pour les MF2 de l'année prochaine est lancée.

## 8 **Point « handisub »** (P. Chauvière)

Un bilan des qualifications handisub, elles sont constantes pour les 6 dernières années, il y a désormais des représentants dans chaque région. Des propositions d'évolution des cursus sont faites, il est compliqué d'obtenir l'accord des autres fédérations qui s'occupent du handicap en France, notamment pour aller en dessous des 6m en cas de handicap mental. La demande handisub se développe auprès des autres commissions de la FFESSM, en particulier l'apnée. Proposition d'une partie commune à l'ensemble des commissions pour la partie théorique des cursus de cadres, cependant la mise en place d'un tronc commun à toutes les commissions est du ressort du CDN, pas de la CTN. A la demande du référent national Handisub, la CTN donne son accord pour ouvrir ses stages théoriques de cadres PESH aux cadres des autres commissions afin que celles-ci profitent de l'expérience de la CTN et puissent développer leurs propres formations à terme. Proposition est adoptée à l'unanimité.

Dans le cadre de la simplification des cursus et de leur présentation sur support numérique, le travail doit être engagé également pour les formations PESH, cela nécessitera un informaticien qui maîtrise les aspects plongée et plongée handisub pour obtenir un résultat satisfaisant. Les efforts sont aujourd'hui concentrés sur la rénovation des cursus plongeurs, cette mise en forme se fera sûrement dans un second temps, comme cela sera nécessaire pour l'ensemble des formations.

## 9 **Organisation MF 2** (P. Martinod)

Enquête MF2 : Merci aux Présidents de CTR de bien retourner la liste des candidats en stage initial régional MF2 depuis 2015, juste les noms et n° de licence.

Calendrier 2019 : le calendrier est calé stages et examens de Niolon 2<sup>ème</sup> & 3<sup>ème</sup> semaines de mai et 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> semaines de septembre. Pour Trebeurden en juillet, attente du retour de proposition de la CTR BPL idem pour la date de stage initial à Hendaye.

Répartition des sessions : Le CDN a demandé à ce que soit menée une réflexion pour revoir la répartition actuelle (Niolon mai & septembre, Hendaye & Trébeurden en juillet par alternance). Il semble compliqué d'organiser un MF 2 en mai ailleurs qu'à Niolon en terme de météo. Piste de réflexion pour organiser une rotation pour les 2 autres sessions entre les 3 centres. Réunion sous 15 jours pour faire un point avec les différents intervenants.

Nouvelle organisation des plongées à 50m : Pour les retours d'Hendaye (juillet), il est intéressant de voir les candidats deux fois à 50m car c'est le « cœur de métier » du MF2, le seul bémol est organisationnel si la météo pendant le stage est mauvaise, il y a peu de marges. Pour Niolon (stage septembre 2019), rien de compliqué cela s'est bien déroulé avec 1 IN/stagiaire (en stage), l'organisation n'a posé aucun problème. Le fait de dissocier les deux épreuves à 50m est unanimement apprécié. Suite à cette évolution avec une épreuve complète d'enseignement à 50m, un GT a été créé pour réfléchir à l'adaptation des sujets à cette modification, un tri des sujets actuels est effectué, des pistes de réflexion sont lancées afin : de préciser les sujets avec une phrase chapeau qui donnera des indications sur les attendus du jury, d'intégrer davantage la fonction de DP dans le sujet, d'utiliser mieux l'environnement du site choisi (pleine eau, fond, tombant..) dans le cadre du sujet proposé, d'enrichir la demande en associant des thématiques cohérentes. Ceci demande de laisser plus de temps de préparation aux candidats. Le groupe proposera des sujets lors du séminaire des IN en novembre.

Souhait de proposer une fiche d'évaluation avec les points de passages importants et une fiche guide pour les debriefings. Réflexion engagée en terme d'organisation sur la possibilité d'emmener un second stagiaire (lors du stage final) pour recréer une palanquée et permettre d'aller plus dans l'eau.

#### 10 Intégration des plongeurs militaires (E. Hébert)

Les plongeurs de l'armée de terre demandent à ce que les conditions d'intégration soient revues, et alignées sur ce qui est proposé pour les plongeurs de la marine. Y. Fauvel est mandaté pour examiner le dossier et faire une proposition, ce sera l'occasion de revoir les procédures.

#### 11 Collège des instructeurs nationaux (J. P. Vignocchi)

Point stagiaires : Un point sur l'état d'avancement des cursus en cours. 4 sont encore en cours, proches de terminer.

7 instructeurs ont été nommés par le CDN, 5 rentrent en stage.

Evolution du règlement intérieur sont reprises les évolutions proposées le 26 mai 2018.

Recrutement 2019 : Etude avant la saison pour recenser les potentialités de chaque région, il y a 11 candidats potentiels. Aujourd'hui la proposition est d'avoir 5 postes, le comité directeur demande que ces postes soient spécifiques, avec 2 critères : alimenter les régions déficitaires ou bientôt déficitaires, et un critère de rajeunissement. Ces critères vont être affinés par le CDN prochainement. Les régions les moins dotées sont IdF, PACA, Normandie AURA, les régions pouvant présenter des candidats « jeunes » sont AURA, Aquitaine, Normandie et BPL.

#### 12 Intégration de la convention FFESSM-GNPU dans le MFT (E. Hébert)

Le GNPU (Groupement National de la Plongée Universitaire), a une convention avec la FFESSM depuis une vingtaine d'années, mais cette convention doit apparaître dans le manuel de formation technique. Le GNPU délivre aux étudiants et personnels de l'enseignement supérieur des attestations de niveau jusqu'au niveau 3, attestée par des E3 minimum. Les plongeurs sortant du milieu universitaire ont droit de fait au brevet équivalent de la FFESSM, à condition de présenter l'attestation de certification, d'être titulaire d'un certificat médical conforme à celui demandé par la FFESSM pour la certification, d'avoir l'âge requis pour le diplôme, d'avoir une licence. Le plongeur se voit attribuer les prérogatives liées à son niveau et il peut demander une carte.

Cas particulier de l'initiateur : la FFESSM peut organiser pour le GNPU et son public des sessions d'initiateur, exactement dans les conditions prévues pour les clubs de la FFESSM (stage initial, stage en situation, examen), les candidats doivent être licenciés, et remplir les conditions prévues dans le MFT

#### 13 Positionnement des DEJEPS dans le cursus TSI (B. Martin)

Question traitée lors du point 4 de cette réunion.

#### 14 Dispositif passerelle vers le MF 1 associé (E. Hébert)

Ce dispositif a été mis en place en Thaïlande, il est destiné à donner un accès au monitorat associé pour des moniteurs issus d'un système autre que CMAS et FSGT. Cela se fait via un complément de formation en prenant en compte les acquis et expérience des candidats. Il y a demande du CDN, pour

formaliser le dispositif. Les conditions d'accès : être titulaire d'un diplôme de moniteur non CMAS ou FSGT, être titulaire d'une licence et d'un certificat médical. En l'absence de permis bateau et de Rifap, exercice uniquement au sein d'une SCIA (pas en France), la phase préparatoire débute 2 mois avant l'ouverture de l'opération, et est assuré par un cadre fédéral E4 licencié. 3 axes sont mis place autour de la préparation physique, de l'apprentissage de la législation nationale et de la remise à niveau théorique. Puis il y a 14 jours de stage assurés par des IN assistés de moniteurs FFESSM locaux. La trame de début suit celle des stages initiaux, puis mise en situation. La validation est effectuée par les instructeurs envoyés par la CTN. Les candidats reçus se voient délivrer une carte de moniteur associé, mais pas de carte CMAS. Ils se voient également remettre un livret pédagogique qui peut leur permettre de se présenter à un stage final et examen MF1, dans les 3 ans, en présentant le Rifap et le permis bien sur. Nota : la structure organisatrice prend intégralement en charge les frais générés pour la FFESSM. Approuvé à l'unanimité

### **15 Questions diverses :**

Information donnée par le Président de la CTN sur la demande de MF2 associé liée à l'organisation du dispositif passerelle décrit ci-dessus. C'est le CDN qui se prononcera sur cette demande.

Question IdF : lors du CDN de mars 2017, il a été indiqué que la limite des 3 ans de détention du GP pour avoir des allègements était abrogée, il n'est pas spécifié si c'est pour le MF1 (qui a été mis à jour) et l'initiateur (qui n'a pas été mis à jour). L'initiateur va être mis à jour.

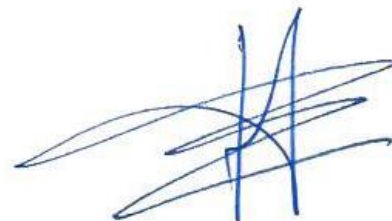
Question BPL : Pour des baptêmes de groupes de mineurs, quelles sont les conditions à remplir ? La question doit être reformulée et sera transmise au responsable de plongée enfant et à la commission juridique, il semble qu'il faille faire référence à l'arrêté du 25/04/2012 dans le code de l'action sociale et des familles, cela reste à confirmer.

La FFESSM veut ré-éditer le fascicule niveau 1, merci de faire remonter les modifications souhaitées à A.S. Dessertine.

Prochaine réunion le 19 janvier à Paris, au siège du comité régional Ile de France.

Secrétaire de séance  
Bertrand MARTIN

Président de la CTN  
Eric HEBERT



**Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale  
Samedi 26 mai 2018, de 9h30 à 16h30  
A Marignane (13)**

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN  
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

**Diffusion (PV + annexes) :** Président de la FFESSM, Directeur Technique National,  
Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la  
CTN.

**Pour information (PV sans annexe) :** Autres membres du CDN, Président de la Commission  
Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie  
Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

**Représentation des régions :**

Nouvelle Aquitaine :	Sébastien ALLEGRE
Bretagne, Pays de la Loire :	Jean-Paul MARTEAU
Centre, Val de Loire :	Christian JOLIVET
Corse :	Arnaud ZARAGOZA
Grand Est :	Laurent MARCOUX
Guadeloupe :	Jaco NADAL représenté par Yvon FAUVEL
Ile de France:	Patrick LAMERAT
Occitanie :	Bernard FABIANI
Martinique :	George ORTOLE représenté par Anne-Solange DESSERTINE
Nouvelle Calédonie :	Jean-Marc MASSON représenté par J.P. VIGNOCCHI
Hauts de France :	François DESPRETS
Normandie :	Adrian DAVID représenté par C. JOLIVET
Polynésie Française :	Pascal LE COINTRE représenté par Jean-Christophe LAPEYRE
Provence, Alpes, Cote d'Azur :	Gregory POIRIER
Auvergne Rhône Alpes :	Anne-Solange DESSERTINE
Ile de La Réunion :	Eric CRAMBES représenté par Pascal CHAUVIERE
Bourgogne, Franche Comté :	Jean-Marie VINATIER

**Sont également présents :**

Jean-Pierre VIGNOCCHI, délégué du Collège des IN,  
Philippe MARTINOD, vice président de la CTN  
Pascal CHAUVIERE, référent Handisub  
Eric MARTIN, membre du groupe de réflexion recycleurs représente J.P. MONTAGNON  
Philippe BERNARDI, représentant des SCA  
Bertrand MARTIN, secrétaire de la CTN

Les Instructeurs Nationaux Jacques BASSO et Hervé VILALBA:



La réunion est animée par Eric HEBERT, président de la CTN.

-----

## **1 Retours du CDN de février (E. Hébert) :**

Les modifications liées au EPI ont été adoptées, la proposition de modification du MFT sur la forme a été approuvée, ce qui permet de continuer le travail. La totalité des cursus air doivent être fait pour le 1 janvier 2019, pour les niveaux d'entrée (PE12/N1) c'est entre les mains des responsables de communication pour rendre les choses plus esthétique. L'évolution des épreuves de N4 ont été acceptées, mais avec un temps unique au capelé pour les hommes et les femmes. La session MF2 2019 rendra hommage à Jean-Paul Farrugia « Papo ». Une opération de moniteurs associés FFESSM a été engagée en Thaïlande, le CDN souhaite que ce système de passerelle soit reconduit pour permettre de répondre à la forte demande d'expatriés dans ce pays. Le MF 2 de la réunion n'avait que 5 candidats, le CDN a souhaité que celui-ci soit maintenu pour assurer le maillage territorial. Par contre la proposition de recrutement des INS effectuée lors de la CTN de janvier a été refusée, ce refus est motivé par l'incertitude liée à l'évolution du MF1 et son alignement sur le DE-JEPS, avec la mise en place éventuelle de modules complémentaires, ce qui aurait peut-être un impact sur le nombre de candidats au MF2 et les épreuves à faire passer lors de ces examens. Ceci si les éventuels certificats complémentaires donnent lieu à allègements. Ce refus implique un retour à une gestion au coup par coup, du recrutement des INS, prochaine négociation à la CTN de septembre. La question de l'évolution, éventuelle, du MF1 avec des certificats complémentaires, fait débat, si cela devait avoir lieu la CTN sera amenée à se prononcer rapidement sur des contenus, les équivalences à mettre en place, la correspondance avec les formations d'Etat. Cela ne peut être fait que si le code du sport évolue.

D'autre part, la FFESSM a été saisie par le ministère pour une évolution du code du sport, une réunion a eu lieu à Marseille le 4 mai. Le ministère propose de modifier le CdS avec obligation d'avoir une personne en sécurité de surface. La position prise par la FFESSM est de reconnaître la cohérence de cette proposition, mais demande à ce que ce soit au DP d'estimer ce qu'il convient de faire/mettre en place. Une évolution est proposée par le ministère sur le certificat médical, avec l'obligation de présenter un certificat de moins d'un an pour pratiquer et ce quelle que soit la structure (club associatif ou SCA). La contre-proposition est de demander le certificat uniquement pour les plongées en formation et en dessous de 12m. Diverses autres modifications sont proposées qui restent marginales et ne posent pas question. En annexe le ministère propose également un modèle de fiche de sécurité, la FFESSM a proposé quelques évolutions de ce modèle. Il n'en demeure pas moins que le rôle de cette fiche n'est toujours pas très bien défini. L'ensemble des partenaires plongée se concertent, nous restons en attente du retour du ministère et de la parution de la nouvelle version du CdS. Remarque de PACA, il semble que les moniteurs ANMP aient été consultés, alors que les représentants de la FFESSM apprennent tardivement cette proposition d'évolution ! Remerciement au Président de la CTN de son retour qui permet d'avoir l'information et regret général de l'absence de concertation des élus.

## **2 Nos activités et le milieu scolaire, courrier du Président (E. Hébert)**

Le CDN demande que soit listé ce qui existe comme référents jeunes en région/département et d'effectuer un recensement des opérations mises en place avec le milieu scolaire. La CTN a un référent jeune, Jérôme HLADKY, merci à chaque CTR de lui faire un retour. Notons qu'un mémoire d'instructeur national sur le sujet va être présenté dans les jours qui suivent la CTN.

## **3 Collèges des instructeurs nationaux (J.P. Vignocchi)**

Constat de fin de cursus pour 7 INS (4 femmes, 3 hommes) la nomination de ces 7 personnes sera proposée au prochain CDN (le WE qui suit la CTN). Remarque sur le fait que lorsque le cursus est fini, la nomination prend parfois plusieurs mois, est-il possible d'accélérer ce processus ? Cela est lié au fait que la réunion administrative qui valide les fins de cursus a lieu à l'AG nationale. Demande a déjà été faite auprès du CDN, celui-ci n'est pas favorable à une validation « au fil de l'eau ». Pour les entrées en stage INS, à l'issue du vote 4 postes ont été alloués en suivant une représentation régionale, telle que définie par le CDN, et 1 poste alloué pour une candidature plus classique, 5 INS (1 femme, 4 hommes) entrent donc dans le cursus.

Concernant le règlement intérieur du collège, il est proposé de supprimer le groupe de veille dans le domaine médecine et plongée qui fait double emploi avec de nombreuses structures de la FFESSM de Regrouper les missions de veille de l'activité et d'ingénierie de formation, qui se recoupent très largement. Ces propositions ont emporté une très large approbation des membres du collège. Enfin il est parfois impossible de fournir un certificat médical couvrant les périodes de stages souhaitées lors des demandes de participation (effectuées en janvier), une rubrique spécifique sera inséré dans les fiches de vœux pour que chaque instructeur s'engage à fournir l'ensemble des documents avant le début du stage auquel il participe. Enfin si un instructeur ne renouvelle pas sa licence, proposition est faite de le placer automatiquement en position d'inactivité.

Adoption à l'unanimité des présents et représentés.

## **4 Point groupe de travail refonte du MFT, plongeurs air (C. Jolivet)**

Le travail effectué a été validé par le CDN, les membres de la CTN ont reçu le niveau 1 et le niveau 2, le niveau 3 est en cours de finalisation. Il est bien rappelé que ce document est un document de travail, la mise en forme devra être effectuée par des spécialistes du graphisme, la CTN se préoccupe avant tout du contenu. Quelques remarques sont remontées au groupe pour des modifications de détail du N1. Une réflexion est lancée pour la mise en place de versions smartphone et tablette. Le niveau 2 couvre le PA20 et le PE40, il est bien le regroupement de ces deux qualifications. Les retours sont demandés pour juillet, présentation des N1 et N2 définitifs en septembre, des PA40, PE60 et N3 en janvier.

## **5 Visite de Jean-Louis Blanchard, Président de la FFESSM**

Le Président de la FFESSM rend visite à la CTN, il intervient sur les évolutions potentielles (cf supra) du code du sport. La fédération avait demandé au ministère que ces modifications ne paraissent qu'après la saison, pour celui-ci il est urgent de définir un certain nombre de choses avant l'été, cependant pour certains aspects l'application ne se fera qu'en novembre. Concernant les E.P.I. il y aura une partie explicite dans le code du sport. Nous restons dans l'attente de la publication.

## **6 Point groupe de travail refonte du MFT, encadrants (L. Marcoux)**

En cohérence avec les propositions des formations de plongeurs, le groupe a travaillé sur la filière encadrant. Afin de simplifier le MFT, la partie administrative est restée au début du document, les épreuves n'ont pas été modifiées, les parties de description des épreuves ont été regroupées avec les contenus de formation. En termes administratifs, le changement de cadre des DE-JEPS pose problème entre les DE-JEPS E4 et les DE-JEPS E3. Les épreuves entre le MF1 et le MF2 ont été harmonisées pour les intitulés. De même pour la théorie des items ont été déplacés dans un souci de cohérence GP-MF2 en particulier. Le groupe propose diverses modifications : pour les épreuves de surface, quelques adaptations du texte sur les vêtements isothermiques à l'examen, la suppression du texte qui fait référence au balisage de l'atelier mannequin avec des bouées, la suppression de la notion de rectitude lors de l'épreuve du mannequin, la conservation de la référence au lestage, pour la plongée libre à 10m propositions de rajout d'un seul essai, de noter que la samba est éliminatoire et de mettre un temps maximum au-delà duquel il n'y a pas de bonus de point, pour l'intervention sur un plongeur en difficulté noter que la phase de descente doit être réalisée en moins de 4 minutes, suppression du maintien yeux ouverts au VM, Toutes ces propositions sont validées à l'unanimité avec correction et mise en œuvre à l'issue de la saison. Pour les épreuves théoriques plusieurs propositions : l'ajout de l'oedème du poumon en immersion la différence de celui-ci avec la surpression, la conduite à tenir (limitée au rifap), l'ADD au mf2 fait partie de la décompression, au GP il est en anatomie physiologie accident, il semble logique de le placer également en décompression, enfin suppression des problèmes de tampon au gonflage, qui ont un faible intérêt pour des GP, adopté à l'unanimité avec correction et mise en œuvre à l'issue de la saison.

## **7 Point groupe de travail « boîte à outils » (A.S. Dessertine)**

Le délai de présentation d'une nouveauté tous les deux mois est difficile à tenir car il y a peu de propositions qui remontent spontanément, merci aux Présidents de CTR de faire le tour de ce qui se fait en région, beaucoup de moniteurs/clubs ont des pratiques qui mériteraient d'être mises en lumière. Le groupe lance également une veille sur ce qui se fait à l'étranger. Projet de proposer une double page « jeux » pour cet été. Pour l'instant peu de retours le dispositif doit gagner en notoriété. Les idées ne manquent pas, mais il faut envisager de décliner les choses sur d'autres formats que le papier.

## **8 Perspective formations recycleurs (E. Martin)**

Une enquête auprès de 80 (environ) moniteurs recycleurs a été réalisée pour définir les axes de travail du groupe. Après validation par la CTN le groupe lancera une réflexion pour faire évoluer les cursus. Un travail est mené sur les formations de moniteurs et de moniteurs de moniteurs, en particulier la possibilité de faire les formations de formateurs de formateurs en région et non obligatoirement lors d'un stage national. Diverses propositions sont à l'étude : mettre en place un cursus de recycleur « loisir » accessible dès le N1+ nitrox (des machines existent chez les fabricants), ouvrir la formation recycleur air dès le N2 + nitrox confirmé, création d'un cursus trimix léger, limité à 40m ouvert aux plongeurs PA40 et plongeurs recycleur air, ceci pourrait s'accompagner d'un moniteur trimix « léger » accessible aux E3 pour augmenter le nombre de moniteurs, un cursus de moniteur trimix élémentaire ouvert aux E4 moniteurs CCR air et eux même trimix avancé. D'autre part il faut rationaliser les cursus, de plongeurs comme de moniteurs, pour intégrer d'autres recycleurs dans les cursus fédéraux et favoriser les passerelles, ceci ne peut se faire que si le fabricant accepte de « partager » ses formations avec la FFESSM.

Parmi les choses à régler, se pose la question des palanquées mixtes, la CTN n'y voit pas d'inconvénient mais il y a une recommandation du CDN qui le déconseille. Dans la pratique cela est fréquent sans accidentologie particulière. Pour lever les réticences, il convient de mieux informer les DP sur le sujet, le groupe de travail propose la rédaction d'un très bref document pour améliorer l'information. Il conviendrait également de modifier les cartes de plongeurs/moniteurs recycleurs pour ajouter dessus les qualifications gaz (nitrox/trimix) et le niveau de moniteur (E3/E4).

## **9 Premiers retours épreuve DTMR au GP (E. Hébert)**

La question est de savoir s'il y a déjà des retours par les CTR, avec urgence de modification. Dans le manuel la remontée prend fin entre 3 & 5m puis parachute entre 6 et 8m, ceci va à l'encontre d'une bonne décompression. Proposition d'arrêt à 6m puis +/- 1m pour établir le parachute. Adaptation de suite ou règle du jeu fin de saison ? faut-il modifier de suite oui (unanimité moins BPL abstention) même modification pour la marge +/- 1m par rapport au palier au MF 2 adoptée.

## **10 Actions de formation hors métropole (E. Hébert)**

La CTN est amenée à intervenir là où il n'existe pas de CTR, ainsi il y a eu des formations N4/Initiateurs, MF1 à Djibouti, une intervention MF1 associé en Thaïlande, du 23/06 au 01/07 un stage final + examen MF1 à St Pierre et Miquelon, un GP est prévu en Egypte (pour 14 jours de stage), appel à candidature en cours.

## **11 Organisation MF 2 (P. Martinod)**

Suivi qualitatif : dans le cadre du suivi MF2, et afin de reprendre ce qui avait été initié par C. Ferchaud, il est souhaitable de mettre en place une structure de suivi pour proposer d'éventuelles modifications. Un noyau de pilotes assurera la coordination et l'animation, avec appel à candidature par sujet.

Epreuves à 50m : les conditions ayant évoluées, la pédagogie étant une épreuve séparée, il convient de réfléchir aux sujets de les adapter ou d'en proposer de nouveaux. Appel à candidature auprès du collège pour participer à cette réflexion.

Enquête stagiaires MF2 : proposition d'effectuer un recensement des plongeurs ayant suivi un stage initial durant les 3 dernières années, afin de voir le rapport entre stage initial et passage d'examen. Les Pdt de CTR peuvent-ils fournir la liste des stagiaires initiaux en région depuis 2015 avec les nom/prénom/n°licence/date de stage, afin de recouper avec bordereaux d'examen ?

Déjà 2 mf2 cette année, (Réunion et Niolon), retour sur la nouvelle différenciation de l'épreuve à 50m. A.S Dessertine (Réunion): plutôt positif de voir les candidats 2 fois à 50, la note de la plongée « technique » (descente, VM, IPD) est fractionnée sur deux sous-groupes, cela donne moins de sens. G. Poirier (Niolon), pas de souci pour assurer le stage final, attention au nombre d'instructeurs nécessaire parfois un peu juste. Réflexion à ce sujet et tour de table 2 solutions se dégagent la règle (nombre de stagiaires /2 +2) génère un nombre un peu juste d'instructeurs présents, si cette règle reste, il faudra peut-être renoncer à proposer un dernier jour de stage « au choix » pour une répartition « obligatoire ».

Constat financier : il n'est pas possible de faire venir plus d'instructeurs, ni de revenir à la situation avec 1 seule fois 50, sauf à créer une épreuve. Consensus pour arriver à un seul IN sur les 50 en stage (pas en examen).

## **12 Proposition signes de la commission nationale environnement et biologie (E. Hébert)**

La CNEB propose des signes pour l'identification des animaux/végétaux, est-il envisageable de créer un groupe inter-commission pour mettre en place des contenus communs ? Faut-il intégrer ces signes dans nos contenus ? faut-il les évaluer ? La question primordiale est le risque de confusion avec des signes techniques, ce n'est pas le cas. Pour les autres interrogations la CTN est ouverte au travail en commun et étudiera lors d'une prochaine réunion la création d'un groupe de travail commun. Il n'y a aucune d'opposition à une publication dans subaqua.

## **13 Questions diverses**

Question Corse (A. Zaragoza) Un N4 peut-il demander à un plongeur en explo un VM ? A partir du moment où c'est un exercice déjà maîtrisé ce n'est pas de l'enseignement, c'est une vérification d'acquis ou une évaluation ? Attention à la confusion geste technique et geste d'enseignement, il s'agit là de vérifier une compétence acquise, mais cela n'a pas lieu d'être en examen. La question est transmise à la commission juridique.

Question Corse : Les mises à jour du MFT sont régulières, serait-il possible d'alerter par mail de celles-ci ? La question est à poser avec la mise en place du nouveau site de la FFESSM. Les présidents de CTR sont pour la mise en place d'une alerte.

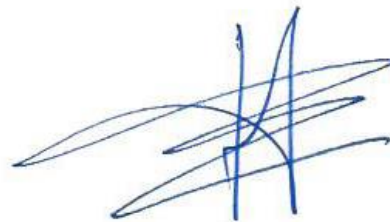
Question BPL (J.P. Marteau) : Sur les formations EH1 pour plongeur souffrant de handicap cognitif, des clubs souhaitent mettre en place des formations en conditions « difficiles » (carrière en avril), demande pour que soient mises en place, à l'image de ce qui se fait pour la plongée jeunes, des limites de température/de nombre de plongées/de temps... Le groupe de travail handisub sera consulté pour clarifier le texte actuel.

Il y a un problème local au Glénans, la CTR BPL souhaite qu'aucune session d'examen ne soit organisée par d'autres régions sur ce site.

Prochaine réunion, le 15 septembre à Marseille ou Marignane, réunion en janvier à Paris.

Secrétaire de séance  
Bertrand MARTIN

Président de la CTN  
Eric HEBERT





**Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale**  
**Samedi 20 janvier 2018, de 9h30 à 17h00**  
**A Paris XIXème, siège du comité Ile de France**

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN  
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

**Diffusion (PV + annexes) :** Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

**Pour information (PV sans annexe) :** Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

**Représentation des régions :**

Auvergne Rhône Alpes :	Anne-Solange DESSERTINE
Nouvelle Aquitaine :	Jean-Louis DINDINAUD
Bourgogne, Franche Comté :	Jean-Marie VINATIER
Bretagne, Pays de la Loire :	Jean-Paul MARTEAU
Centre, Val de Loire :	Christian JOLIVET
Corse :	Arnaud ZARAGOZA
Grand Est :	Laurent MARCOUX
Guadeloupe :	Jaco NADAL représenté par Yvon FAUVEL
Ile de France:	Patrick LAMERAT
Occitanie :	Bernard FABIANI
Martinique :	George ORTOLE représenté par Anne Solange DESSERTINE
Nouvelle Calédonie :	Jean-Marc MASSON représenté par Jean-Pierre. VIGNOCCHI
Hauts de France :	François DESPRETS
Normandie :	Adrian DAVID
Polynésie Française :	Pascal LE COINTRE représenté par Yvon FAUVEL
Provence, Alpes, Cote d'Azur :	Gregory POIRIER
Ile de La Réunion :	Eric CRAMBES représenté par Pascal CHAUVIERE

## Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, délégué du Collège des IN  
Philippe MARTINOD, vice président de la CTN  
Pascal CHAUVIERE, référent Handisub  
Bertrand MARTIN, secrétaire de la CTN

Les Instructeurs Nationaux : Guy ZOMBERG, Sophie LE MAOUT, Jean-Louis DINDINAUD

Sébastien ALLEGRE (invité du Président de CTN)

La réunion est animée par Eric HEBERT, président de la CTN.

-----

### **1 Mot du Président**

La CTN remercie le comité Ile de France pour son accueil gracieux et l'organisation logistique.

### **2 Approbation du PV de laréunion du 16/09/2017 :**

PV adopté à l'unanimité.

### **3 Retour du CDN :**

Le support de présentation des cursus de formations plongeurs présenté en septembre à la CTN a été accueilli favorablement, confié à la fédération pour transmission au graphiste en vue d'une mise en page plus pertinente. Il y a deux problématiques à traiter, d'une part l'évolution de la forme du MFT actuel pour les moniteurs, ce qui est l'objectif du document proposé, et d'autre part un document de communication destiné aux plongeurs et à la promotion de l'activité. Le document proposé est trop vaste pour les activités « plongeur air », « nitrox » et « jeunes », il faudra le réduire pour répondre à la seconde partie de la commande. L'urgence est de produire ce document « grand public » pour le mettre en ligne.

Pour la question de l'utilisation du tuba lors du capelé au GP, la demande est actée, l'épreuve doit donc être faite sur tuba (pour l'évolution de l'épreuve, cf point 7).

E.P.I. : Le CDN demande un complément, le Président, qui relaie la demande de la Direction des Sports, souhaite que soit écrit qu'il n'est pas possible de changer un tuyau moyenne pression par un tuyau non homologué par le fabricant sur un appareil de type détendeur, ceci pour le tuyau qui alimente le second étage. Proposition est faite d'ajouter dans la rubrique des normes : « obligations faites aux industriels de respecter les contraintes de fabrication en vue de protéger le consommateur. Obligation de maintenir les caractéristiques techniques du fabricant. Exemple : un tuyau MP de détendeur ne peut être remplacé que par un tuyau préconisé par le fabricant ».

Demandes sur le dispositif TIV : demande a été faite pour que les référents TIV régionaux et départementaux aient un accès au site, cela a été chiffré et acté, la mise en place va être rapide.

Remarque sur la suppression de la mention « en première lecture » dans les modalités de jury MF2 : conformément à la décision de la CTN, le CDN est informé de la création d'un groupe de travail au sein du collège des IN, chargé d'étudier de façon plus globale le déroulement des délibérations de jurys.

#### **4 Evolution MF2 & N4, suite à la suspension de la RSE :**

Afin de faire face à la suspension de la RSE, il faut maintenir le même nombre d'immersions. Pour le niveau 4 il faut donc proposer une nouvelle épreuve. Diverses propositions ont été transmises par les CTR : démonstration technique avec gilet, démonstration de gestion de remontée lors d'une panne d'air, orientation avec ou sans instrument, doublement de l'épreuve guide de palanquée avec un passage à 40m et un à 20m, épreuve d'apnée horizontale avec bloc pour simulation de panne d'air. Après un bref débat, tour de table pour faire un premier tri : la proposition de remontée avec gilet obtient 293 voix, la proposition de gestion de remontée avec panne d'air 956 voix, l'orientation 299 voix. Le choix d'une situation de panne d'air est validé, départ de 25m, remontée, établissement du parachute, tenue du palier. Débat sur l'établissement du parachute, avec interruption de l'alimentation en air ou en continuité, la majorité (969 voix contre 584) fait le choix de dissociation de l'épreuve en 2 parties : remontée en panne d'air, arrêt de l'assistance puis envoi du parachute et gestion du palier.

Pour le MF2, proposition est faite de fractionner la plongée à 50m en deux. La situation actuelle fait que lors d'une immersion à 50m il y a 3 épreuves (descente dans le bleu/vidage de masque, pédagogie, remontée d'un plongeur en difficulté). Proposition de séparer la plongée purement « technique » (descente dans le bleu, vidage de masque, remontée d'un plongeur en difficulté) de la plongée d'enseignement à 50m. Cela n'induit aucune modification de la formation pour les candidats qui se préparent aujourd'hui. Vote : contre Polynésie, pour toutes les autres CTR, proposition adoptée à la majorité.

S'il faut ajouter une épreuve, proposition de décliner l'épreuve de panne d'air prévue au GP (cf. supra) à 35 m. Adopté à l'unanimité.

#### **5 Collège des instructeurs nationaux :**

Une étude prospective a été faite sur le collège des IN (J.P. Vignocchi et E. Hébert), qui constate que pour assurer les stages et examens MF2 (110 semaines de stages et examens pour les instructeurs) la population d'IN en titre est insuffisante sans intégrer les IN Experts. Aujourd'hui entre les IN qui vont passer au statut d'experts et les stagiaires en cours, le nombre d'IN actifs sera constant d'ici 2020. Le problème est que pour maintenir le nombre d'IN actifs après 2020, il faut, compte tenu du temps de formation, recruter 15 instructeurs stagiaires pendant l'olympiade.

Les propositions :

1/ Repousser la limite d'âge de 65 à 68 ans, cela augmente le nombre d'IN disponibles et prend en compte l'allongement de la durée de vie professionnelle (retraite plus tardive). Cette limite d'âge devient une règle stricte dès lors que le nombre d'IN de 68 ans et moins est suffisant pour assurer le fonctionnement du MF2.

2/ Augmentation du recrutement. Le recul de l'âge seul ne permet pas de faire face, il faut augmenter le recrutement en gérant le maillage territorial et en mettant en place une gestion coordonnée entre les régions. La demande est de 20 postes sur la mandature, soit 20 entrées en stage dans les 3 ans qui viennent.

Dans cette optique le bilan de la situation par région est fait de façon à avoir une répartition cohérente. Cette première proposition est amendée lors du débat, pour aboutir à la proposition suivante qui sera transmise au CDN : répartition par région IDF 3, Est 1, Centre 2, BFC 0, AURA 2, Nouvelle Aquitaine 2, Normandie 2, Hauts de France 1, Occitanie 2, PACA 2, BPL 2, Corse 1, pour l'Outre-mer 1 hors quota en Guadeloupe. Les Présidents de CTR s'engagent à suivre cette répartition sur l'olympiade.

Votes : sur le principe de reculer l'âge de l'expertise à 68 ans : pour 878 voix, contre 526, abstention 166, adopté à la majorité.



Principe de demander 20 postes pour l'olympiade répartis comme décrit ci-dessus : adopté à l'unanimité.

Pour la répartition annuelle : proposition 2018 de demande postes en : Ile de France, Est, AURA, Occitanie, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Hauts de France

2019 : Ile de France, Cote d'azur, BPL, Centre, Corse, AURA, Occitanie, Guadeloupe.

2020 Ile de France Centre, Nouvelle Aquitaine, Normandie, BPL, Cote d'Azur.

Vote à l'unanimité.

## **6 Point groupes de travail (cursus plongeur, filière encadrant, boîte à outils)**

Cursus plongeurs (C. Jolivet) : remerciement à l'ensemble des contributeurs. Depuis septembre le premier jet a été approfondi. Le document est prévu pour les moniteurs de terrain, pas pour des cadres expérimentés, ni pour un public large en tant qu'outil de communication. L'utilisation sur le terrain, doit permettre un retour pour gagner en efficacité. Le document N1 a été transmis en amont de la CTN, pour étude par les présidents de CTR. Actuellement le document de travail est sur un format diaporama, le CDN, si il valide le document, devra mettre en œuvre les moyens pour passer sur un format totalement numérique (internet & téléphonie). Les fiches ont été revues, avec une définition des compétences attendues, déclinées par éléments techniques, par comportements, par théorie rattachée, le tout complété par les modalités d'évaluation. Tout ceci sans modifier les contenus actuels du MFT. Les retours de terrains sont plus importants pour le GT sur le fond que sur la forme qui reste à définir. Les retours font apparaître une acceptation sur le concept qui est clair et aéré, le format actuel en diaporama doit évoluer, sur la forme des corrections diverses sont à faire (orthographe...). Sur le fond la séparation des fondamentaux et des compétences spécifiques est appréciée, un certain nombre de retours sur des thèmes à privilégier (phoque plutôt que canard en bloc par exemple). La fiche de suivi introduite est jugée simpliste, pas forcément utile, il faut envisager une évolution.

Le travail a été poursuivi pour le PA20, le PE 40 et le N2, toujours sur le même modèle avec une identité de logique et de conception, une reprise des intitulés de compétences et l'intégration des éléments de théorie sur chaque fiche. Dans cette logique le N2 reprend intégralement le PE40 & le PA20. Ce travail (PE40, PA20, N2) n'est pas encore relu. Attente de l'aval du CDN pour transmettre les documents les plus aboutis possibles, avant d'avancer sur les autres niveaux. L'objectif reste de finaliser les documents pour la rentrée.

Proposition de présentation au prochain CDN des documents N1, N2, PE40 et PA20 pour accord avant finalisation en prenant en compte les retours et mise en place des autres niveaux. En cas d'accord, il va falloir rédiger un cahier des charges pour bien fixer ce qui est attendu sur la forme et l'utilisation de la version « définitive » à mettre en ligne.

Vote : oui à l'unanimité.

Groupe de travail sur la filière encadrant : le groupe s'est réuni pour travailler sur les compétences de l'initiateur, avec une réduction conséquente du volume. Cela sera décliné au MF1 et au MF2, pour l'instant attente du retour du CDN sur la proposition du MFT plongeur avant de suivre la forme adoptée. La commande est moins urgente, le CDN souhaite surtout une mise en place rapide pour les plongeurs. Pour les initiateurs, MF1, MF2, le retour peut intervenir fin 2018. Le N4, est légèrement différent, mais sa forme actuelle semble plus adaptée à une évolution. Pour ce dernier brevet, se pose la question de séparer la théorie purement guide palanquée de la partie capacitaire (prépa MF1). Pour les initiateurs, MF1, MF2, la question d'un nombre de séances obligatoires se pose, et plus largement celle des allègements. Faut-il partir vers un nombre indicatif, libre aux MF2 encadrants d'estimer quand leur(s) élève(s) est (sont) prêt(s) ? Attention à rester cohérent par rapport aux équivalences avec les brevets professionnels. Une proposition sera faite lors de la CTN de septembre.

Boite à outils (A.S. Dessertine) : un premier travail est prêt, il va pouvoir être publié dans CTN infos, l'idée est de mettre en place des propositions régulièrement afin de faire vivre le nouveau site de la FFESSM. Appel est fait vers les CTR pour que ceux qui, dans leur club, ont des propositions, puissent proposer les outils qu'ils ont développés et mis en œuvre. Cette boîte à outils sera en lien fort avec les cursus tels que définis ci-dessus.

## **7 Epreuve capelé niveau 4**

(A. Zaragoza) pour faire suite à la question posée lors de la CTN de septembre 2017, une réflexion a été engagée. Aujourd'hui l'épreuve de capelé GP est une épreuve de 500m en palanquée constituée, sans barème de temps. La technique de nage est libre et le décapelage est autorisé. Les retours des régions montre que pour la grande majorité d'entre elle c'est une épreuve individuelle et non pas collective, que la distance de 500m est judicieuse, que le retour à un temps limite différencié homme/femme de l'ordre de 15 minutes pour les hommes et 16 pour les femmes et non un barème détaillé est souhaité. La proposition suivante est faite :

« Cette épreuve consiste à réaliser individuellement un parcours déterminé de 500 mètres en surface, équipé du scaphandre. L'abandon ou un temps supérieur à 15 minutes pour les hommes et 16 minutes pour les femmes est éliminatoire. L'épreuve est réalisée scaphandre capelé, en nage ventrale et respiration sur tuba. L'équipement est le même que celui utilisé pour les autres épreuves en scaphandre (n°4, 5, 7 et 8). Par mesure de sécurité l'épreuve doit être réalisée bouteille ouverte et second étage du détendeur à portée de main. »

Vote : adopté à l'unanimité.

## **8 Aptitude aux épreuves physique Niveau 4 & MF2**

Le CDN souhaite que soit mise en place une aptitude de condition physique pour les épreuves des brevets N4 et MF2. Plusieurs remarques sur la nécessité de préciser que cela doit être fait en milieu naturel, que l'attestation doit porter sur le fait que les épreuves ont déjà été réalisées. Faut-il faire une aptitude par épreuve ou une pour toutes les épreuves, prendre seulement une épreuve, ou un panel d'épreuves pour vérifier la condition physique ?

Cibler les deux nages (PMT et capelé au N4 comme au MF2) paraît le plus judicieux.

Proposition d'une attestation d'« aptitude à présenter les épreuves de nage, PMT et capelé, dès lors que le candidat les a réalisées dans des conditions non éliminatoires en milieu naturel ». La durée de l'attestation est la même que celle des autres attestations d'aptitude.

Vote : adopté à l'unanimité.

## **9 Questions diverses**

Question diverse Corse : La question cible un fait précis, mais nécessite une reformulation plus générale pour être pertinente, elle est reportée à la CTN de mai, en accord avec le Président de CTR Corse.

Questions Bretagne Pays de la Loire :

Est-il possible de créer une formation, sous le couvert de la CTN, donnant une qualification « maintenance de détendeur club » pour pouvoir assurer le suivi du matériel des clubs ?

La CTR BPL propose de faire cette formation et de servir de laboratoire pour la mise en place.

Plusieurs réactions : la formation doit-elle être validée par les constructeurs ? Il s'agit de mettre en place le remplacement des pièces par des pièces d'origine et de rappeler dans la formation l'obligation de non modification et d'utilisation de pièces d'origine. La question pose le problème de la responsabilité. De plus, les deux fabricants principaux du marché ne vendent pas les kits d'entretien au

grand public. De façon évidente se posent des questions juridiques. La CTN engage la CTR Bretagne Pays de Loire à prendre l'avis de la commission juridique.

Est-il possible d'étendre les formations de secouristes au-delà du PSC 1, jusqu'au PSE 1 et PSE 2 ? Tout ce qui touche le secourisme n'est pas de la compétence de la CTN, il y a un référent national secourisme (F. Paulhac), la question lui est transmise.

Question Commission médicale et de prévention nationale : actuellement les catégories d'âge sont mises en place dans les commissions sportives, pour lesquelles il peut y avoir surclassement. Celui-ci nécessite des examens médicaux par un médecin fédéral. Le cas des élèves niveau 1 entrant en formation à 12 ans (par dérogation) au lieu de 14 ans est-il un surclassement ? La question apparaît tout à fait judicieuse, mais dépasse le cadre des compétences de la commission technique, la commission ne dispose pas des arguments permettant de répondre à cette question.

Réponse à la question posée à la commission médicale sur les plongeurs seniors candidats au MF2 : la commission médicale a créé un groupe de travail pour mener une réflexion large sur cette question.

Prochaine réunion, le 24 mars 2018 à Amnéville les Thermes (57) A.G. Nationale de la FFESSM.

Secrétaire de séance  
Bertrand MARTIN



Président de la CTN  
Eric HEBERT

